Déliberation n° 15 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Attribution d'une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie » au titre de la première année du C.L.E.A, pour la saison 2021-2022.

N°15

## **VILLE DE SEVRAN**

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Sevran

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à dix-neuf heures et huit minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Sevran, légalement convoqué le sept octobre, s'est réuni à la Salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de Sevran

Présents

BLANCHET Stéphane
BERNEX Brigitte
MERIGUET Dominique
BACH RUSSO Safia
CHANTRELLE Laurent
BENAMMOUR Mériem

BACON Jean-François (à partir de 19h50)

JACQUART Ludovic MEKKI Chérifa

CHAUVET Claude (à partir de 19h50)

BASTARAUD Sébastien MABCHOUR Najat

Excusés ayant donné procuration

BACON Jean-François
ARAB Dalila
ROUSSEL Danièle
CHAUVET Claude
DA SILVA Elodie
BOITTE Gilles
RATNATHURAI Ziromi
MOILIME Hassanata
AGUIRREBENGOA Carole

LIBERT Amaud BOREL YERETAN Stéphanie

ETIENNE Walnex
PEDRAZO Jennifer
Excusés et absents

YILDIZ Umit

MOULINNEUF Serge BOITTE Gilles (à partir de 21h58)

SELEMANI Ivette VELTHUIS Asaïs CEPRANI Eric KOUYATE Hawa PRUNIER Gérald

CHERIGUENE Abdelouaheb
PEDRAZO Jennifer (jusqu'à 00h31)

LARDIC Stéphan WAVELET Manuel

donne procuration jusqu'à 19h50 à

donne procuration à donne procuration jusqu'à 19h50 à donne procuration jusqu'à 21h58 à donne procuration jusqu'à 21h58 à

donne procuration jusqu'a 2 mso a donne procuration à partir de 00h31 à

GAUTHIER Raymond

CAMARA Mariama LOUJAHDI Brahim BAILLON Jean-François BRAIHIM Marwa CAMARA N'Na Fanta GEFFROY Philippe

HAMDAOUI Naïma (jusqu'à 00h12) CORDIN Olivier (jusqu'à 22h15)

PERRAN Dominick SAKI Mireille JOUS Sullivan

PRUNIER Gérald
LOUJAHDI Brahim
BAILLON Jean-François
MERIGUET Dominique
BASTARAUD Sébastien
BENAMMOUR Mériem
BLANCHET Stéphane
BACH RUSSO Safia
GEFFROY Philippe
CORDIN Olivier
HAMDAOUI Naïma

PERRAN Dominick
CHANTRELLE Laurent

M. Cordin (à partir de 22h15), M. Libert (à partir de 22h15), Mme Hamdaoui (à partir de 00h12), Mme Borel Yeretan (à partir de 00h12)

Madame Benammour est désignée secrétaire de séance

Matière:

Affaires culturelles

Service émetteur

Direction des affaires culturelles

Objet : Attribution d'une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie » au titre de la première année du C.L.E.A, pour la saison 2021-2022.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à, L.2121-34, relatifs au fonctionnement du Conseil Municipal et l'article L 2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la Commune

VU l'instruction comptable n° 96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,

CONSIDÉRANT les orientations de la municipalité dans le domaine de la politique culturelle,

CONSIDÉRANT que la démocratisation à la culture est un objectif prioritaire,

Deliberation n 15 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 - Attribution d 'une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie » au titre de la première année du C.L.E.A, pour la saison 2021-2022.

CONSIDÉRANT que la culture est un des moyens de lutter contre le repli sur soi et de créer du lien social.

CONSIDÉRANT que l'éducation artistique contribue à la formation de la personnalité en constituant un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun, quel que soit son âge.

CONSIDÉRANT le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) liant l'État, les villes de Dugny et Sevran avec le théâtre de la Poudrerie,

CONSIDÉRANT que le CLEA s'appuie sur la mise en place de résidences -missions d'artistes engagés dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les anime, ainsi que le processus de création qu'ils mettent en œuvre.

CONSIDÉRANT le budget prévisionnel annexé au CLEA fourni par l'association « Théâtre de la Poudrerie ».

Après avoir entendu le rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte par

43 voix Unanimité

Présents ou représentés

43 voix

Exprimés

43 voix

Pour

43 voix

Contre Abstention

NPP\/

- ARTICLE 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention à l'association « Théâtre de la Poudrerie »au titre de la première année du C.L.E.A, pour la saison 2021-2022.
- ARTICLE 2: PRÉCISE que cette subvention est fixée à 6 000 euros (six mille euros) et sera versée en 2022 par la ville de Sevran conformément à la convention signée entre les deux parties.
- ARTICLE 3 : DIT que le règlement sera effectué par mandatement administratif sur les crédits inscrits au budget 2022.
- ARTICLE 4: Le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des présentes dispositions.
- ARTICLE 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- ARTICLE 6: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation sera adressée au comptable public

Blanchet

M. le Maire de Sevran certifie que le présent acte Reçu en Préfecture le : 1 4 001. 2022

Affiché le : 1 8 0CT. 202